



Découverte de pb de chauffages avant signature définitive

Par **mynona**, le **04/06/2008** à **10:25**

Devons acquérir un appartement (signature définitive dans 3 semaines) mais venons de mettre à jour un dysfonctionnement des chauffages dans le futur appartement, dysfonctionnement caché par le vendeur, non indiqué dans le compromis... Pouvons-nous retarder la vente et faire supporter les frais de remise aux normes par le vendeur (et autres), sans encourir de pénalités? Merci d'avance pour votre réponse.